

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1910

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Orchestre National de Lyon et Radio classique, pour le concert du 14 avril 2016

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 14 MARS 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 17 MARS 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 17 MARS 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme HOBERT (pouvoir à Mme FRIH), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1910 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE
ENTRE LA VILLE DE LYON / ORCHESTRE NATIONAL DE
LYON ET RADIO CLASSIQUE, POUR LE CONCERT DU 14
AVRIL 2016 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 février 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Héritier de la Société des grands concerts de Lyon fondée en 1905, l'Orchestre national de Lyon est devenu un orchestre permanent en 1969. Depuis lors, il est administré et soutenu financièrement par la Ville de Lyon, qui l'a doté en 1975 d'une salle de concert, l'Auditorium. Avec 220 000 spectateurs lors de la saison 2014-2015, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon propose une programmation musicale ambitieuse et ouverte.

A l'occasion de la saison 2015-2016, il fera découvrir au grand public la richesse de son répertoire avec plus de 190 concerts et autant d'actions culturelles dont les Happy Days, nouveaux rendez-vous festifs et originaux qui proposent de multiples événements allant du concert aux rencontres musicales, aux ateliers ou visites insolites de l'Auditorium.

Dans le cadre de la saison 2015-2016, le concert du 14 avril 2016 de l'Orchestre national de Lyon proposera le programme et les artistes suivants :

PROGRAMME

- Ludwig van Beethoven Ouverture de Coriolan — 10 min ;
- Joseph Haydn Concerto pour violoncelle n° 1, en ut majeur, Hob.VIIb:1 — 24 min ;
- Felix Mendelssohn Bartholdy Ouverture du conte de la belle Mélusine — 10 min ;
- Franz Schubert Symphonie n° 5, en si bémol majeur, D 485 — 27 min.

INTERPRÈTES

- Ton Koopman, direction
- Jean-Guihen Queyras, violoncelle
- Musiciens de l'Orchestre national de Lyon.

Radio Classique détient une antenne radiophonique nationale où elle diffuse régulièrement des concerts en direct et confie la commercialisation de son espace publicitaire à sa régie publicitaire, Les Echos Médias.

Dans l'objectif de bénéficier de la notoriété liée au concert du 14 avril 2016 auprès du grand public et de ses retombées publicitaires, Radio Classique a contacté la Ville de Lyon, afin d'assurer la captation, la diffusion et la promotion du concert du 14 avril 2016.

La société Radio Classique a donc proposé à la Ville de Lyon d'apporter son soutien en devenant parrain de la saison artistique 2015-2016, selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
La Société Radio Classique	Valorisation du concert du 14 avril 2016 de la saison 2015-2016 de l'Auditorium – Orchestre national de Lyon, à travers la diffusion de messages d'autopromotion de 30 secondes à l'antenne, sur les réseaux sociaux et le site web de Radio Classique, réalisation par Laure Mézan d'une interview du chef ou une autre personnalité de l'ONL à l'entracte du concert.	<p>- Présence du logo sur le site internet de l'Orchestre national de Lyon sur la page de concert avec un lien actif vers le site internet de Radio Classique www.radioclassique.fr</p> <p>- Annonce dans le programme du concert avec le logo Radio Classique indiquant « Ce concert est diffusé en direct sur Radio Classique + logo » ; et (une) page de publicité en noir et blanc dans tous les programmes de concert</p> <p>- 10 places en 1^{ère} cat pour le partenaire de Radio Classique : la Fondation Orange.</p>
	Valorisation : 9 051,39 € HT	Valorisation : 9 051,39 € HT

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1- La convention de parrainage susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la société Radio Classique, pour la valorisation du concert du 14 avril 2016 est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville, soit 9 051,39 € HT, seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2016, natures 7088 et 7062.

4- La dépense correspondant à l'apport du parrain, soit 9 051,39 € HT, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2016, nature 6238.

(Et ont signé les membres présents)
 Pour extrait conforme,
 Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN